

Script de l'étape 3

Nous arrivons ici au cœur de la séquence, constituée des étapes 3 et 4.

De quoi est-il question dans cette étape 3 ?

Un premier objet de cette étape sera :

De distinguer le droit positif du droit naturel.

Pour illustrer cette distinction, on peut repartir du mythe d'Antigone, que l'on trouve notamment dans la pièce de Sophocle du Ve siècle avant notre ère, portant ce titre.

Selon le mythe, les fils d'Œdipe et frères d'Antigone – Polynice et Étéocle – se partagent le pouvoir à Thèbes jusqu'à des hostilités qui conduiront les deux frères à s'entretuer.

Créon prend alors le pouvoir à Thèbes et refuse à Polynice d'être enterré conformément aux rites en vigueur, car ce dernier est considéré comme un ennemi de la cité. Il n'a pas respecté la règle d'alternance du pouvoir.

Étéocle, lui, peut être enterré dignement.

Antigone, qui refuse cette décision de Créon, est condamnée à mort.

Antigone avait à **faire un choix** :

- ou bien respecter la justice de Créon, roi de Thèbes, c'est-à-dire le droit de la cité : le droit « positif »
- ou bien suivre les notions de justice issues de la religion, inscrites dans la coutume et comprises comme ayant une signification morale. Cela peut constituer une interprétation du « droit naturel », à savoir : une justice au-delà du droit positif.

Du point de vue du droit, Créon est le législateur : il fait la loi. Mais du point de vue de l'idée de justice que se forge Antigone, la volonté de Créon ou la norme du droit de la cité ne compte pas, ou comptent moins que cette idée de justice dont Antigone a la notion : Antigone décide d'enterrer dignement son frère Polynice.

Sur cette toile du peintre du 19^e siècle Norblin de la Gourdaigne [1796-1884], vous pouvez voir – et c'est le titre du tableau – « **Antigone donnant la sépulture à Polynice** ».

Le mythe d'Antigone nous permet donc de comprendre que le droit positif n'est peut-être pas la seule forme de justice existante, et que l'on fait face à des difficultés lorsque l'on cherche à combiner diverses formes de justice.

Venons-en à présent au deuxième objet de l'étape, à savoir la question du meilleur régime politique

Le droit positif s'inscrit en effet dans le cadre de la cité. C'est **la loi de la cité**. Mais si la loi s'applique aux citoyens, il reste à savoir **qui** a la charge de décider des lois. Ce qui appelle une réflexion sur les différents types de régime politique.

Quels sont les principaux régimes ?

On peut prendre un critère assez simple, le critère quantitatif ; on distingue alors les régimes selon le **nombre** de personnes qui ont le pouvoir ; ce qui permet de discerner :

Le pouvoir d'un seul (avec la monarchie ou la tyrannie)

Le pouvoir de quelques-uns (avec l'oligarchie ou l'aristocratie, c'est-à-dire le pouvoir des meilleurs)

Le pouvoir de tous (avec la démocratie).

Comment peut-on alors hiérarchiser ces types de régimes ?

La question peut trouver un début de réponse si l'on part du pire des régimes : celui qui est le **moins acceptable** : à savoir sans doute : le régime totalitaire.

Le totalitarisme est une forme très particulière de dictature, et donc de tyrannie, qui cherche à dominer la totalité de l'existence – publique et privée – des individus vivant sous l'empire de ce régime.

On peut alors songer au roman **1984** de George Orwell, publié en 1949, que nous vous invitons à lire. Il s'agit quasiment de science-fiction ; le récit installe un cadre géopolitique très spécifique : l'existence de quelques grands blocs, correspondant à de grandes aires géographiques ; ces blocs s'opposent et se neutralisent ; chacun d'eux relève d'un régime de type totalitaire. Orwell vise avant tout le régime soviétique, mais également le régime nazi.

Le personnage principal de ce roman – Winston Smith – n'entre pas tout à fait dans le cadre exigé par la « police de la pensée » de son système politique et rencontre des difficultés de ce fait.

Il cherche à échapper à la surveillance d'un être situé au sommet de la société **et** de l'État, nommé « Big brother » (littéralement : « grand frère »), dont les yeux et le visage représentés sur de nombreuses affiches – comme celle-ci – symbolisent la surveillance permanente des citoyens. « Big Brother is watching you », est-il indiqué sur les affiches (« Big Brother vous regarde »).

Il est assez fascinant de voir de quelle façon les citoyens sont espionnés, notamment par des caméras présentes dans leurs appartements, des « télécrans » qui sont aussi des télévisions ; leurs paroles sont enregistrées. Autrement dit, le pouvoir totalitaire a planifié la surveillance généralisée des comportements et des paroles.

Il est surprenant également de constater qu'aujourd'hui, **de façon spontanément acceptée**, webcams et micros ont envahi nos espaces privés, pourtant sans **planification** par un pouvoir centralisé ; mais non sans possibilités et risques d'intrusion dans nos existences, ou de diffusion de tranches de nos vies privées.

Si le pire régime peut servir d'étalon pour hiérarchiser les différents régimes politiques, comment penser en lui-même ce que serait le **meilleur** régime ?

On peut partir pour cela de ce que les philosophes politiques appellent le « contrat social », et l'on peut faire apparaître la solution de Jean-Jacques Rousseau comme pouvant indiquer ce que doit être le meilleur régime politique.

La solution rousseauiste se comprend par rapport au contractualisme de Hobbes, philosophe anglais du 17^e siècle. Pourquoi s'associer ? Qu'est-ce qu'un pacte d'association ?

Il faut partir de l'état de nature, c'est-à-dire d'une situation de danger permanent de chacun pour tous ; où « l'homme est un loup pour l'homme », dit Hobbes. Cette situation est ce qui existe si l'on supprime l'État. Et il a bien fallu que cette situation soit dépassée, puisqu'il existe des États. Hobbes considère alors comme fondateur de cette sortie de l'état de nature un contrat de chacun avec chacun. Il s'agit en fait d'une multiplicité de pactes, par lesquels chacun renonce à son pouvoir propre au bénéfice d'un tiers qui est autorisé à agir **au nom de tous ceux qui ont contracté** et l'ont reconnu comme ayant **autorité** sur eux. Il s'agit d'un **lieutenant** : littéralement, celui qui « tient lieu de » ; il agit au nom de la collectivité qu'il réunit sous sa personne.

Considérons ainsi le frontispice (c.-à-d. l'illustration présente en début d'ouvrage) de l'édition originale du livre le plus célèbre de Hobbes, le « **Léviathan** », du nom d'un monstre mythologique très puissant. Il s'agit de l'édition de 1651.

On y voit un roi fait d'une multiplicité d'hommes. Un corps social incarné par le roi prend forme, et acquiert une individualité, une personnalité, par l'opération du pacte social.

Mais pourquoi Rousseau s'oppose-t-il à Hobbes ? Il estime que le pacte que décrit Hobbes est un pacte de soumission. Les questions qui se posent avec Rousseau sont alors les suivantes :

peut-on s'associer sans se perdre ?

Peut-on envisager un pacte qui ne soit pas de soumission ?

Rousseau propose au contraire un pacte par lequel je ne perds pas ma liberté, car je deviens membre du souverain, avec la capacité de participer aux décisions de la cité, tout en étant par ailleurs individuellement soumis aux lois de cette cité.

Nous verrons cependant dans la séquence qu'il existe des limites à l'approche contractualiste en philosophie politique.

Je vous invite maintenant à étudier attentivement l'étape 3 de la séquence.